



**CENTRE
UNIVERSITAIRE
JEAN-FRANÇOIS
CHAMPOLLION**

Albi
Castres
Rodez

Arrêté n°2014-09 portant organisation des élections à la commission consultative des doctorants contractuels

Le Directeur

du Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion

- Vu l'article L.951-1-1 du code de l'Éducation ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, notamment en son article 9, relative à la rénovation du dialogue social ;
- Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif au doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;
- Vu le décret n°2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État, ou de mise à disposition ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CUFR en date du 26 septembre 2014 portant création de la commission consultative des doctorants contractuels ;

ARRÊTE

Article 1 : Date des élections

La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social conduit à fixer une date unique pour l'organisation des élections professionnelles.
L'arrêté du 3 juin 2014 a fixé la date du scrutin au **4 décembre 2014**. (calendrier électoral en Annexe 1).

Article 2 : Électeurs et représentants

- La qualité d'électeur s'apprécie au jour du scrutin.

Les électeurs sont les doctorants en activité au jour des élections dès lors qu'ils ont signé un contrat doctoral avec le CUFR Champollion

- La commission consultative des doctorants contractuels comprend :
 - s'agissant des doctorants 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants ;
 - s'agissant des représentants de l'administration, 3 membres du conseil scientifique et pédagogique nommés par le Directeur du CUFR, sur proposition de ce même conseil.

Article 4 : Lieux des élections

Le scrutin se déroulera uniquement par correspondance pour les trois sites du CUFR.
Le vote électronique n'est pas admis.

Article 5 : Mode de scrutin

La commission consultative des doctorants contractuels est élue au scrutin de liste à un tour suivant la règle de la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

La durée des mandats des représentants des doctorants est de deux ans.

La durée des mandats des représentants du conseil scientifique et pédagogique est de quatre ans.

Article 6 : Listes électorales

7-1 Les listes électorales sont établies et arrêtées sous la responsabilité du Directeur du CUFR. Elles sont affichées sur les trois sites du CUFR sur les panneaux destinés à cet effet.

7-2 Peuvent faire acte de candidature l'ensemble des doctorants liés par contrat doctoral au CUFR.

7-3 Les listes de candidats pourront être incomplètes mais devront comporter un nombre de noms au moins égal aux deux tiers et au plus au nombre de sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants à pourvoir. Il ne peut être fait mention pour chacun des candidats de la qualité de titulaire ou de suppléant. La liste doit comporter un nombre de noms pairs au moment de son dépôt.

Chaque acte de candidature doit être accompagné d'un exemplaire de bulletin de vote. La tête de liste est habilitée à représenter sa liste lors des opérations électorales.

Le formulaire de dépôt de liste doit être accompagné d'une déclaration individuelle de candidature, être signé par chaque candidat (Annexe 2) et faire l'objet d'un récépissé de dépôt de candidature avant le jeudi 23 octobre 17h00.

Les formulaires de candidatures sont à retirer à l'adresse suivante :

CUFR Champollion
Bureau de Madame Karen Chevalier
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9

Les formulaires complétés devront être envoyés à l'adresse ci-dessus.

Chaque acte de candidature peut être accompagné d'une profession de foi. Celle-ci ne devra pas dépasser un format A4 sur une seule feuille recto en noir et blanc.

En complément de l'exemplaire papier, l'exemplaire de bulletin de vote et, le cas échéant de la profession de foi doit parvenir à l'adresse karen.chevalier@univ-jfc.fr au format .pdf.

Les professions de foi et candidatures sont affichées dans l'établissement selon un ordre tiré au sort et diffusées sur le site internet de l'établissement.

Article 7 : Opérations de vote

7-1 Opérations de vote

Le vote a lieu par correspondance.

Les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires sont envoyés par l'administration aux intéressés avant le jeudi 20 novembre 2014.

Les électeurs inscrits sur les listes et n'ayant pas reçu leur matériel de vote peuvent le demander jusqu'au jeudi 27 novembre 2014.

Le bulletin et son enveloppe, fournis par l'établissement, devront être envoyés avant la date de clôture du scrutin, à savoir le 4 décembre 2014 à 17h00 à l'adresse :

CUFR Champollion
A l'attention de Madame Karen Chevalier
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9

7-2 Procédure

- L'électeur insère son bulletin dans l'enveloppe de couleur rose, dont le modèle est fixé par l'administration;
- L'enveloppe de couleur rose est placée dans l'enveloppe de couleur blanche que l'électeur cache et sur laquelle il appose sa signature et qui porte lisiblement : son nom, prénom affectation, et la mention : « Élection à la commission consultative des doctorants du CUFR Champollion d'Albi » ;
- L'enveloppe de couleur blanche est placée dans l'enveloppe de couleur marron que l'électeur cache également. Cette enveloppe porte l'adresse du bureau de vote et son affranchissement est pris en charge par l'administration.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Article 8 : Dépouillement

Le dépouillement des bulletins de vote est public et a lieu à l'issue du scrutin au sein du bureau de vote.

Le dépouillement s'effectue de la façon suivante :

- le bureau de vote procède au recensement des votes reçus par correspondance ;
- ouverture des enveloppes de couleur marron ;
- la liste électorale est émargée à la place des votants par correspondance;
- le bureau de vote constate le nombre de votants à partir de la liste d'émargement ;
- ouverture des enveloppes blanches, puis rose ;
- le bureau dresse un procès-verbal du dépouillement.

Les bulletins arrivés hors délais sont renvoyés à l'expéditeur avec la mention de la date et de l'heure de leur réception.

Les membres du bureau contresignent les bulletins blancs et nuls et les annexent au procès-verbal.

Chacun des bulletins annexés doit porter mention des causes de son annexion.

Les autres bulletins et enveloppes sont conservés au moins jusqu'à l'expiration des délais de recours.

Article 9 : Exécution de l'arrêté

Le présent arrêté sera affiché sur les trois sites du CUFR et fera l'objet d'une publication sur le site du CUFR Champollion.

Monsieur le Directeur Général de Services est chargé de son application.

Fait à Albi, le 30 septembre 2014.

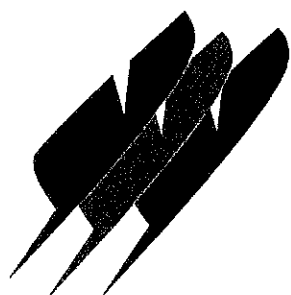
Le Directeur



Hervé PINGAUD

ANNEXE 1**CALENDRIER PREVISIONNEL DES ELECTIONS**
Commission consultative des doctorants contractuels

Opérations	Date retenue
Publication de la date du scrutin	Mardi 30 septembre 2014
Dépôt des listes de candidats	Au plus tard le jeudi 23 octobre 2017 17h00
Décision d'irrecevabilité d'une liste	Au plus tard le vendredi 24 octobre 2014
Publication et contrôle de l'affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 4 novembre 2014
Tirage au sort de l'ordre d'affichage et affichage des candidatures	Le mardi 4 novembre 2014
Demande de rectification des listes	Au plus tard le vendredi 12 novembre 2014
Réclamations	Au plus tard le samedi 15 novembre 2014
Envoi du matériel de vote et de la propagande	Au plus tard le jeudi 20 novembre 2014
Arrêté du Directeur instituant les bureaux de vote	Avant le jeudi 4 décembre 2014
Demande de vote par correspondance	Au plus tard le jeudi 27 novembre 2014
Déroulement du scrutin	Jeudi 4 décembre 2014
Dépouillement et proclamation des résultats	Entre le jeudi 4 et le dimanche 7 décembre 2014
Recours en contestation de la validité des élections	Date limite entre le 9 et le 12 décembre 2014 selon la date de proclamation des résultats. (délai légale de 5 jours à compter de la proclamation des résultats)



**CENTRE
UNIVERSITAIRE
JEAN-FRANÇOIS
CHAMPOLLION**

Albi
Castres
Rodez

Déclaration de candidature

Je soussigné(e),

Adresse :
.....

Adresse courriel :

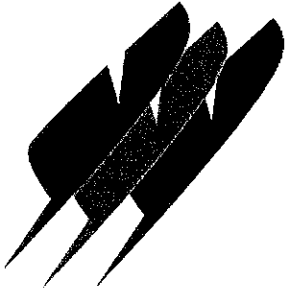
N° de téléphone :

Doctorant :

au Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion,
déclare faire acte de candidature à la commission consultative des doctorants
contractuels de l'Établissement Public Administratif J.F. Champollion en vue du
scrutin du 4 décembre 2014.

Fait à, le.....

Signature :



**CENTRE
UNIVERSITAIRE
JEAN-FRANÇOIS
CHAMPOLLION**

Albi
Castres
Rodez

Élection de la commission consultative des doctorants contractuels

Scrutin du 4 décembre 2014

Nom de la liste :

N°Ordre	NOM Prénom	Signature

Liste déposée le, à

Nom et signature du mandataire de la liste (personne en tête de liste) :